



ARAPL
Ile de France

DOSSIER FISCAL 2022

Vous allez télétransmettre via notre site www.araplidf.org votre déclaration 2035 et ses annexes relatives à l'exercice 2022.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE À L'ARAPL :

Déclaration 2035 et ses annexes
le 21 avril 2023 au plus tard.

DATE LIMITE DE TÉLÉTRANSMISSION DE LA DÉCLARATION 2035 AU SIE :

Le 18 mai 2023 (date limite
fixée au 3 mai 2023 pour tout
autre mode de dépôt de la
déclaration 2035).

Il est déconseillé de remplir et/ou télétransmettre votre déclaration 2035 avant le 3 Avril 2023, date à laquelle le nouveau millésime de la 2035 à remplir sera connu. En effet, l'Administration Fiscale pourrait être amenée à exiger la télétransmission d'une déclaration 2035 rectificative.

Si vous faites appel à un Conseil, ces informations lui sont également adressées. Par ailleurs, nous vous rappelons que pour des raisons de confidentialité et afin d'optimiser les échanges, les courriers d'Examen de Concordance, de Cohérence et de Vraisemblance (ECCV) et leurs réponses sont visualisables par l'adhérent et par son conseil sur leurs espaces personnels sécurisés respectifs.

L'ARAPL
vous propose
de réaliser votre

E C F

Examen de Conformité Fiscale
Tarif adhérent
60 € TTC

Numéro d'adhérent :

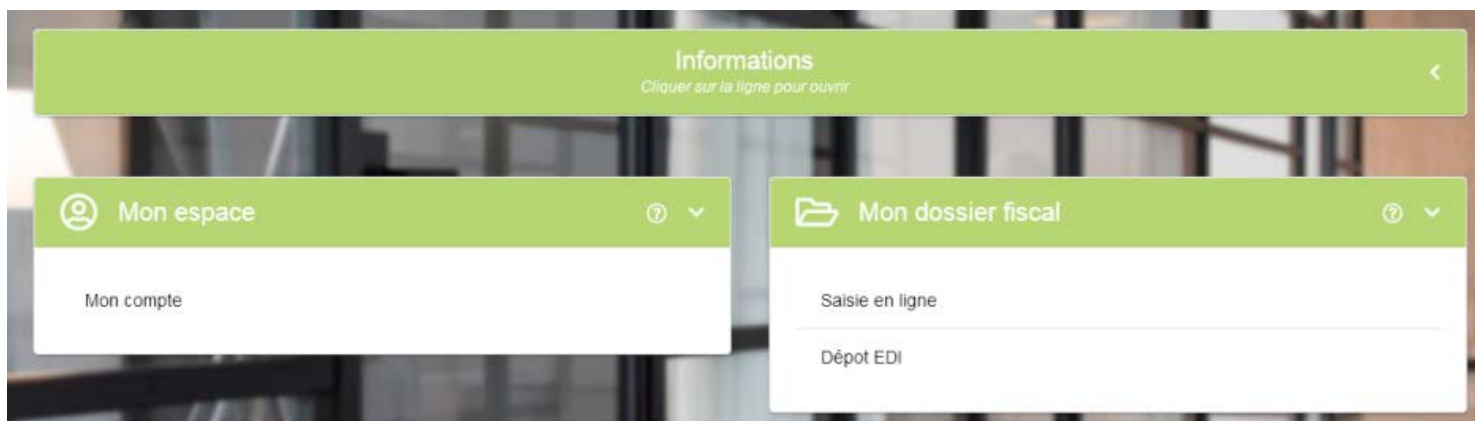
Numéro de cabinet :

LES DÉMARCHES

DÉCLARATION 2035 - TABLEAUX OG

COMMENT PROCÉDER ?

Directement en ligne Onglet "Mon dossier fiscal"



Saisie en ligne

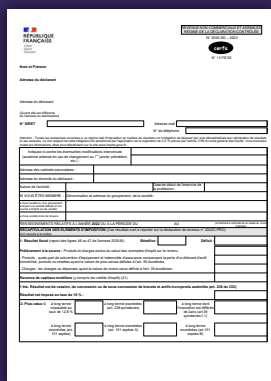
En cas de comptabilité tenue manuellement

Dépôt EDI

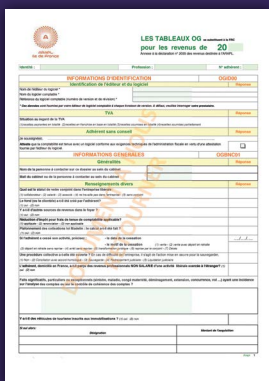
En cas d'utilisation d'un logiciel de comptabilité
(ATTENTION : Ne pas oublier d'effectuer les mises à jour de votre logiciel)

DOCUMENTS À TRANSMETTRE À L'ARAPL ILE DE FRANCE ACCOMPAGNÉS DE CE DOSSIER FISCAL 2022

LES IMPRIMÉS :



LA DÉCLARATION 2035



LES TABLEAUX OG

À envoyer si concerné(e) (mail, voie postale, télétransmission) :

- Balance informatique (si comptabilité informatisée)
- Copie des déclarations de TVA CA12 ou CA3
Si vous utilisez le service en ligne EDI TVA de notre site, ne pas renvoyer les déclarations.
- Copie de la 2036 ou 2036 bis
- Copie déclaration(s) CVAE – 1330 /1329 DEF/1329 AC
- Crédit d'impôts: formulaire n°2069-RCI-SD
- Annexe ZFU
- Relevé SNIR (si professionnel de santé conventionné)
- Copie de la notification ou d'absence de redressement en cas de contrôle fiscal

Si vous avez reçu un courrier pour un Examen Périodique de Sincérité (EPS) de votre dossier, nous transmettre via extranet :

- Le Fichier des Ecritures Comptables FEC (comptabilité informatisée)
- Ou une copie intégrale du livre journal (comptabilité manuelle)

ECF

Conformément à l'arrêté du 21 Juillet 2021, si vous demandez la réalisation d'un ECF sur votre dossier 2022, vous êtes alors dispensé de l'EPS sur ce même exercice.

RAPPELS DÉCLARATION 2035

LA DÉCLARATION 2035

LA PAGE 2035-A

RAPPELS DÉCLARATION 2035

2035 page 1: "Comptabilité informatisée OUI/NON" et "nom du logiciel utilisé"

2035 PAGE 1: CASE "ECF"

Pour une sécurité juridique et fiscale renforcée l'Administration Fiscale a mis en place l'**Examen de Conformité Fiscale (ECF)** (voir note en page 7).

Si vous souhaitez que l'ARAPL réalise cet examen pour vous:

- **Cochez la case ECF sur votre 2035 et renseignez les coordonnées de l'ARAPL**
- **Retourner le contrat** (contrat sur simple demande)
- **Procédez au paiement de 50€ HT/60€ TTC en ligne, par chèque ou par virement (une facture vous sera alors délivrée)**

N'hésitez pas à confier l'ECF de votre dossier à l'ARAPL et prenez contact avec notre équipe!

RAPPELS TABLEAUX OG

Cadre OGID00: Informations d'identification

• **Dans le cas où la comptabilité est tenue au moyen d'un système informatisé et surveillée par votre cabinet comptable** une case vous permet d'attester directement, par une simple coche, que la comptabilité est tenue par ses soins, avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'Administration Fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.

• **Informations à fournir relatives au logiciel comptable:** elles sont à fournir par l'éditeur du logiciel.

Cadre OGBNC00:

Attestation de la conformité du fichier des écritures comptables FEC

Cadre OGBNC01: Renseignements divers

• **Réduction d'impôt pour frais de comptabilité applicable**

Seuil de **72.600 € HT** sous conditions (Cf Guide ARAPL § Crédits et réductions d'impôt et BOI-IR-RICI-10).

• **Véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations:** OUI/NON, désignation, montant de l'acquisition.

Cadre OGBNC06: TVA

Confirmation de l'option expresse à la TVA faite auprès de l'Administration Fiscale en cas de recettes inférieures au seuil de la franchise de TVA (Cf Guide ARAPL § Franchise en base de TVA et BOI-TVA-DECLA-40-10-20).

Cadre OGBNC03: Réintégrations et charges mixtes

Tableau à compléter obligatoirement en cas de frais mixtes, de réintégration fiscale du véhicule et de CSG-CRDS payée.

Cadre OGBNC08: Zones libres - Informations à codifier dans le cadre:

- **ZL01:** Exercez-vous une autre activité par ailleurs? codes réponses: (1) non (2) activité salariée (3) autre activité
- **ZL02:** Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2022? codes réponses: (1) non (2) oui

PARAMÈTRES LOGICIEL COMPTABLE À INDIQUER POUR DÉPÔT DE FICHER EDI

Identité du portail partenaire EDI à indiquer dans les paramètres d'envoi de votre logiciel :

TELE.INFO-OG.ORG n° 9210007
116 rue de Silly
92100 BOULOGNE

Notice de télétransmission de la déclaration via le site en annexe de ce document

BESOIN D'AIDE ?

Nous vous rappelons que nous vous proposons des réunions de formation gratuites, notamment, sur le thème :

Établir, sécuriser & optimiser sa déclaration 2035

en présentiel  :

· lundi 27 mars **de 9h à 17h** (6h de formation)

Vous pouvez vous inscrire à nos réunions de formation directement en ligne sur notre site **www.araplidf.org** sur votre espace personnel, onglet Formations, par mail ou par téléphone.

Contactez-nous :



01 53 70 65 65



araplidf@araplidf.org



www.araplidf.org

LA TÉLÉTRANSMISSION DE LA DÉCLARATION 2035

VIA LE SITE DE L'ARAPL ILE DE FRANCE

DÉPÔT FICHER EDI

Vous venez de générer votre fichier au format EDI (déclaration 2035 et ses annexes) via votre logiciel, afin de télétransmettre ce fichier à l'ARAPL IDF et à votre SIE, vous devez maintenant le déposer sur votre espace personnel sécurisé de l'ARAPL IDF.

ETAPE 1: Connectez-vous au site de L'ARAPL <https://www.araplidf.org/>

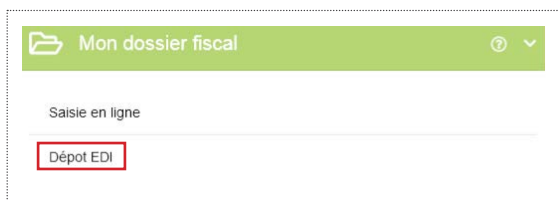
ETAPE 2: Authentifiez-vous sur votre espace personnel avec vos identifiants



Rappel Modalités de connexion :

- **Identifiant:** ADH suivi immédiatement de votre numéro d'adhérent (ex: ADH4)
- **Mot de passe:** Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, cliquez sur **mot de passe oublié**, rappelez votre identifiant (ex: ADH4) et un lien pour régénérer votre mot de passe vous sera envoyé par Email.

ETAPE 3: Dans votre espace personnel, cliquez sur l'onglet **Mon dossier fiscal** puis cliquez sur **Dépôt EDI**



ETAPE 4: Vous n'aurez plus qu'à joindre votre fichier EDI en cliquant sur le bouton **Déposer vos fichiers ici ou cliquer ici pour sélectionner un fichier**, puis finalisez l'envoi en cliquant sur le bouton **Envoyer**



ETAPE 5: Vous pouvez suivre l'avancement de votre déclaration.
La couleur des indicateurs vous indique l'état de votre Télétransmission:

- Votre liasse a été acceptée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Votre liasse est acceptée avec anomalie par la DGFIP
- Votre liasse a été rejetée par la DGFIP : contactez votre ARAPL ou votre SIE

LA TÉLÉTRANSMISSION DE LA DÉCLARATION 2035

VIA LE SITE DE L'ARAPL ILE DE FRANCE

DÉPÔT FICHIER DES ÉCRITURES COMPTABLES (FEC)

Si vous avez reçu un courrier vous informant que votre dossier fait l'objet d'un **l'Examen Périodique de Sincérité (EPS)**, vous devez également déposer votre fichier des écritures comptables (format .txt) sur votre espace personnel sécurisé.

ETAPE 1: Dans votre espace personnel, cliquez sur l'onglet **Dépôt FEC**



ETAPE 2: Joindre votre fichier FEC (format .TXT, .CSV ou .XML) en cliquant sur le bouton **Dépôt FEC** puis sur le bouton **Déposer vos fichiers ici ou cliquer ici pour sélectionner un fichier**, finaliser l'envoi en cliquant sur le bouton **Envoyer**

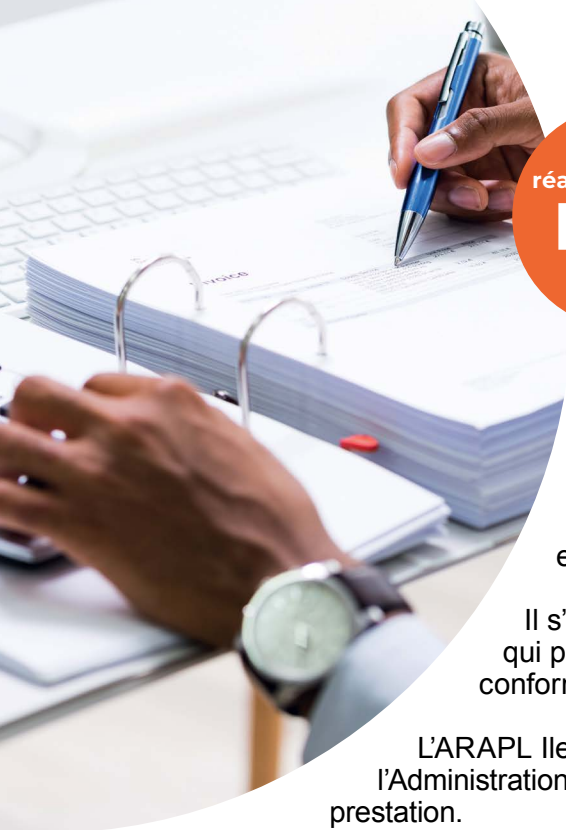


ETAPE 3: Vous pouvez suivre l'état de votre dépôt.



EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE

UNE OFFRE DE SERVICE DE L'ARAPL ILE DE FRANCE



Nous
réalisons votre
ECF
(Examen
de Conformité
Fiscale)



Nous proposons une prestation créée et préconisée par l'Administration Fiscale.

Cette prestation s'inscrit dans la relation de confiance entre l'Administration et le professionnel indépendant, que le gouvernement entend renforcer.

Il s'agit de l'**EXAMEN DE CONFORMITE FISCALE (ECF)** ; cet examen, qui porte sur 4 à 10 points de contrôle, est un audit visant à s'assurer de la conformité de votre comptabilité aux règles fiscales.

L'ARAPL Ile de France, en sa qualité d'organisme indépendant reconnu par l'Administration Fiscale depuis plus de 40 ans, s'est naturellement vu confier cette prestation.

Réaliser cet audit présente plusieurs avantages :

- C'est le moyen de **prévenir et/ou de réparer les éventuelles anomalies** décelées lors de l'audit
- Il témoigne de votre civisme fiscal auprès de l'Administration Fiscale **réduisant ainsi la probabilité d'un contrôle fiscal**
- C'est un **gage de sérieux auprès des tiers** (organismes bancaires, clients, fournisseurs...) et le moyen de valoriser la gestion de votre entreprise
- C'est la **non application de pénalités et intérêts de retard** sur les points validés en cas de redressement

Nous vous conseillons et vous accompagnons pendant toute la durée de l'audit.

À l'issue de celui-ci nous rédigeons et vous remettons un compte-rendu de conformité fiscale que nous transmettons également à l'Administration Fiscale et qui a valeur de « mention expresse » lorsque l'ECF est mentionné sur votre déclaration professionnelle 2035.

L'examen de conformité fiscale est un des critères pris en compte par l'Administration Fiscale dans le cadre de la sélection des dossiers devant faire l'objet d'une vérification fiscale ; c'est une réelle opportunité pour vous de bénéficier d'une prévention et d'une sécurité fiscale à un tarif préférentiel adhérent de seulement 50€ HT (60€ TTC).

Si vous souhaitez profiter de cet accompagnement personnalisé au travers de la réalisation de cet audit pour l'exercice 2022, nous vous invitons à nous en **faire part par retour de mail** avant le dépôt de votre déclaration professionnelle ; nous interviendrons alors rapidement auprès de vous pour mettre en place cet audit.

Nous organisons également une réunion de présentation de l'ECF en webinaire, à la date suivante :

le jeudi 27 avril, de 15h à 16h30



Accueil du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ARAPL Ile de France

51, rue Le Peletier - 75009 Paris

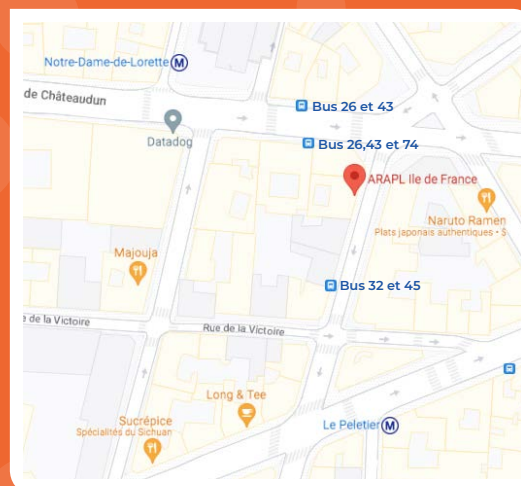
Tél. : 01 53 70 65 65

Contact : araplidf@araplidf.org




    @Araplidf




www.araplidf.org



Nos locaux sont accessibles par :

  Le Peletier
 Notre Dame de Lorette

 26 - 32 - 40 - 43 - 45 - 74 - 85

  Auber
 Haussmann Saint-Lazare